

DECISION DE CONGE N°2405/12.00 DU 1.8.1983

21/10/83

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports,

Vu le décret-loi du 19 mars 1974 portant statut général des agents de l'Etat, tel qu'il a été modifié et complété par les décrets-lois n° 38/78 du 10 novembre 1975, n°37/76 du 29 Octobre 1976 et N°01/77 du 3 janvier 1977, spécialement en son article 19;

Vu l'(es) article(s) 22, 23, 24 de l'arrêté présidentiel n°69/03/2 du 19 mars 1974, tel qu'il a été modifié et complété par les arrêtés présidentiels n°247/09 du 10 novembre 1975 et n°04/09 du 3 janvier 1977 portant statut des agents de l'Administration Centrale ;

Vu la lettre de Mr, Mlle, Mme GATABAZI ALOYE
.....
Matricule n° 1400 .. du 10 Octobre 1983

DECIDE :

Article premier.

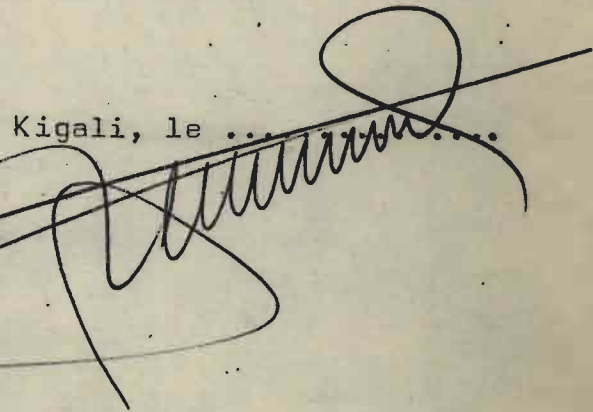
Il est accordé à MR GATABAZI ALOYE
Matricule N° 1400 .. un congé de ... 10 ... jours, soit :
..... 10 .. Jours de repos portant sur l'exercice 1983.
..... Jours de repos portant sur l'exercice 19...
..... Jours de circonstance portant sur l'exercice 19 ..

Article 2.

Le congé prend cours à dater du 22 Octobre 1983 ... et expire le 31 Octobre 1983 au soir.

C.P.I. A :

- Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi KIGALI.-
- Monsieur le Directeur Général de la Jeunesse KIGALI.-
- Monsieur le Directeur de l'Encadrement et Formation au MJMSPORTS KIGALI.-
- Monsieur le Chef de Division Encadrement au MJMSPORTS KIGALI.-

Kigali, le


✓

Objet : Attributions.

Handwritten scribbles and numbers: 5/18/63

- Madame MUKABURASA Spéciose,
- Monsieur GATABASI Aloys,
C/O Division Encadrement au Ministère
de la Jeunesse et des Sports
KIGALI

Madame,
Monsieur,

Subsidiairement à ma lettre du 16 avril 1963 relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les précisions suivantes concernant vos attributions :

Désormais, Madame MUKABURASA s'occupera des problèmes des jeunes filles encadrées dans les Mouvements de Jeunesse; Monsieur GATABASI s'intéressera aux problèmes des jeunes garçons.

Je vous informe aussi que la Croix-Rouge Rwandaise a manifesté son désir de collaborer avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports dans le domaine de l'Encadrement des Jeunes. Vous ajouterez donc les Services de la Croix-Rouge dans vos programmes de visite. N'oubliez pas que les calendriers de ces visites doivent être établis trimestriellement et soumis à vos Chefs Hiérarchiques pour approbation.

C.F.I.A :

- Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

KIGALI

- Monsieur le Directeur Général de la
Jeunesse

C/O MJEUNESSPORTS

KIGALI

✓ - Monsieur le Directeur de l'Encadrement
et Formation

C/O MJEUNESSPORTS

KIGALI

Le Chef de Division Encadrement,
KARUKEMI Epiméque.-

Handwritten signature in blue ink

26 MAI 1983

DECISION DE CONGE N° 1469/12.00 DU

[Handwritten signature]
10/6/83

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports,

Vu le décret-loi du 19 mars 1974 portant statut général des agents de l'Etat, tel qu'il a été modifié et complété par les décrets-lois n° 38/78 du 10 novembre 1975, n°37/76 du 29 Octobre 1976 et n°01/77 du 3 janvier 1977, spécialement en son article 19;

Vu l'(es) article(s) 22, 23, 24 de l'arrêté présidentiel n°69/03/2 du 19 mars 1974, tel qu'il a été modifié et complété par les arrêtés présidentiels n°247/09 du 10 novembre 1975 et n°04/09 du 3 janvier 1977 portant statut des agents de l'Administration Centrale ;

Vu la lettre de Mr, ~~MW, MW~~ **SATAZI Aloys**
.....
Matricule n° du 26 Mai 1983....

DECIDE :

Article premier.

Il est accordé à Mr. **SATAZI Aloys**
Matricule N° un congé de ... 20 ... jours, soit :
- 20 - Jours de repos portant sur l'exercice 1983 ..
..... - Jours de repos portant sur l'exercice 19...
..... - Jours de circonstance portant sur l'exercice 19...

Article 2.

Le congé prend cours à dater du 27 Mai 1983 et expire le 15 Juin 1983 au soir.

C.P.I. A :

- Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi
KIGALI.-
- Monsieur le Directeur Général de la Jeunesse
KIGALI.-
- Monsieur le Directeur de l'Encadrement et Formation .- KIGALI
- Monsieur le Chef de Division Encadrement
KIGALI.-

Kigali, le
[Handwritten signature]
